

## LA LOI SAPIN II ET LES PERSONNES PUBLIQUES : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF ANTI-CORRUPTION

Jeudi 26 mars 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



### PROGRAMME

- I - Présentation générale des objectifs de la loi Sapin II
- II - Création d'une Agence française anticorruption : son rôle, ses pouvoirs
- III - Mise en place d'un programme de compliance anticorruption
  - Les personnes concernées
  - La teneur du programme
  - Les sanctions
- IV - Mise en place d'une transaction pénale sans reconnaissance de culpabilité
- V - Le lanceur d'alerte



### OBJECTIFS

- Connaître la teneur de la loi Sapin II et les mécanismes à mettre en oeuvre pour s'y conformer



### INTERVENANTS



**Matthieu Hénon**  
Avocat associé



**Sonia Kanoun**  
Avocate senior référent



### PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes
- Responsables et directeurs juridiques



### METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques



### PREREQUIS

Aucun